Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 10
représentés : 1
votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Bureau Syndical du 28 janvier 2026
DELIBERATION N°2026-1

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 9h30 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 19 janvier 2026.
Présents : Messieurs AUZEMERY, BARRY, BIDAUD, DE LA SALLE, DESROCHE, DUPRAT, GEHRIG, GEROUARD, GRANET et MARTIN.
Excusés : Madame ROUCHUT et Monsieur LAGORCE.
Absents non-excusés : Madame TUYERAS et Monsieur LE GOUFFE.
Pourvoir : Madame ROUCHUT à Monsieur BARRY.

Objet : Attribution du marché 2025/16 relatif au stockage temporaire, au tri et au transfert des encombrants issus des déchèteries du SYDED.

Vu le CGCT et Code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 novembre 2021 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés non formalisés et formalisés de fourniture, de services et de travaux d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € HT ;

Considérant le résultat de la consultation et de l'analyse des offres relatives au marché de stockage temporaire, tri et transfert des encombrants issus des déchèteries du SYDED ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2026 d'attribuer :
- **le lot 1 : SECTEUR OUEST**, à la société **RECYCL&MAT RECYCLAGE ET MATÉRIAUX**,
- **le lot 2 : SECTEUR NORD** à la société **SIRMET SAS**,
- **le lot 3 : SECTEUR SUD / EST**, à la société **VÉOLIA PROPRETÉ LIMOUSIN,**
- **Et le lot 4 : SECTEUR CENTRE, à la société SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN ;**

Le Bureau du SYDED, en vertu de la délégation qu'il a reçu du Comité Syndical, et après en avoir délibéré, **décide :**
- **D'approuver l'attribution des marchés de stockage temporaire, tri et transfert des encombrants issus des déchèteries du SYDED, réalisée par la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2026,**

- **D'autoriser le Monsieur le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.**

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré à PANAZOL

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets – SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.02.02 11:25:05 +01'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260128-2026_01-DE